



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 8 juillet 2014

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise d'honorariats des maires

Mardi 8 juillet à 17 h 00
Salons de l'hôtel de la préfecture

Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

L'honorariat des maires

Créé par la loi du 24 février 1996, l'**honorariat des maires** vient récompenser les élus – conseillers municipaux puis maires – dont l'engagement municipal s'échelonne sur au moins **dix-huit ans**. Une telle distinction couronne ainsi un **investissement exceptionnel** des élus municipaux auprès de leurs concitoyens.

L'honorariat est une reconnaissance symbolique du mérite et du dévouement des élus municipaux et il ne s'accompagne donc d'aucun avantage financier.

◆ Conditions de nomination

L'honorariat est attribué aux anciens maires qui, à l'issue de leur mandat, ont cumulé plus de dix-huit ans de fonction. Rien n'empêche toutefois les maires honoraires de poursuivre leur engagement en tant que conseiller municipal.

La remise de l'honorariat intervient après une demande de l'intéressé ou de son successeur au poste de maire.

Les anciens maires doivent avoir effectivement exercé dix-huit ans de fonctions municipales, en tant que conseiller municipal puis en tant que maire. En outre, il n'est pas nécessaire que les mandats aient été exercés de manière continue : il suffit en effet que, malgré les interruptions, le total des années de mandat atteigne dix-huit ans.

◆ Organisation des promotions

L'honorariat est décerné par arrêté préfectoral, collectif ou individuel. Lors d'une cérémonie organisée le 8 juillet à l'hôtel de la préfecture en collaboration avec le Conseil Général de la Corrèze et l'Association des Maires de la Corrèze (ADM 19), le représentant de l'État remettra aux maires honoraires un diplôme attestant de leur dévouement constant auprès de leurs concitoyens.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les récipiendaires

La liste des maires honoraires décorés le 8 juillet 2014 suit :

- Monsieur Daniel ARNAUD, 25 années de mandat dans la commune de Meilhards ;
- Monsieur Bernard BLES LU, 19 années de mandat dans la commune de Noailhac ;
- Monsieur André BOUCHERIE, 19 années de mandat dans la commune de Jugeals-Nazareth ;
- Monsieur Daniel BOURZAT, 24 années de mandat dans la commune de Varetz ;
- Monsieur Elie BOUSSEYROL, 49 années de mandat dans la commune d'Orliac-de-Bar ;
- Monsieur Alain BRETTE, 31 années de mandat dans la commune de Naves ;
- Monsieur Bernard CHABANNE, 25 années de mandat dans la commune de Saint-Bonnet près Bort ;
- Monsieur Jean-Pierre CHARLIAGUET, 19 années de mandat dans la commune de Varetz ;
- Monsieur Jean-Marie CHASSAGNE, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Hilaire-Foissac ;
- Monsieur Georges CHASTANET, 24 années de mandat dans la commune de la-Chapelle-aux-Saints ;
- Madame Georgette CHASTANET, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Julien-Maumont ;
- Monsieur Pierre COMTESSE, 19 années de mandat dans la commune de Marcillac-la-Croze ;
- Madame Françoise COUZELAS, 19 années de mandat dans la commune d'Aix ;
- Monsieur Henri DALLOUBEIX, 31 années de mandat dans la commune de Saint-Rémy ;
- Monsieur Jean DECA Y, 31 années de mandat dans la commune de Concèze ;
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, 29 années de mandat dans la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche ;
- Monsieur Jean-Louis DESCOMPS, 37 années de mandat dans la commune de Saint-Robert ;

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

- Monsieur Jean DUMOULIN, 18 années de mandat dans la commune de Lagraulière ;
- Monsieur Jean-Louis DUPUY, 25 années de mandat dans la commune de Ségur-le-Château ;
- Madame Anne ESCURAT, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Étienne-la-Geneste ;
- Monsieur Gérard EYMARD, 25 années de mandat dans la commune de Saint-Cernin-de-Larche ;
- Monsieur Gilbert FRONTY, 25 années de mandat dans la commune d'Allasac ;
- Monsieur Denis GALLEYRAND, 46 années de mandat dans la commune de Roche-le-Peyroux ;
- Monsieur Daniel GENESTE, 19 années de mandat dans la commune de Bar ;
- Monsieur Michel GENESTE, 37 années de mandat dans la commune de Saint-Martial-de-Gimel ;
- Monsieur Daniel GERMANE, 19 années de mandat dans la commune de Lagleygeolle ;
- Monsieur Daniel GOUBE, 27 années de mandat dans la commune de Madranges ;
- Monsieur Paul GRATADOUR, 46 années de mandat dans la commune de Saint-Fréjoux ;
- Monsieur Gérard GUINETON, 37 années de mandat dans la commune de Monestier-Merlines ;
- Monsieur Pierre LAFFAIRE, 43 années de mandat dans la commune de Servières-le-Château ;
- Madame Annie LEYMAT, 37 années de mandat dans la commune de Sioniac ;
- Monsieur Paul LUCE, 19 années de mandat dans la commune d'Espagnac ;
- Monsieur Jean MESPOULET, 48 années de mandat dans la commune de Brivezac (à titre posthume) ;
- Madame Christiane MONTEIL, 25 années de mandat dans la commune de Le Pescher ;
- Monsieur Jean-Claude MURAT, 25 années de mandat dans la commune de la-Chapelle-aux-Brocs ;

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

- Monsieur Jean-Marie NARD, 25 années de mandat dans la commune de Champagnac-la-Noaille ;
- Monsieur Jean-Paul NAVAUD, 25 années de mandat dans la commune de Treignac ;
- Monsieur Yves PEROT, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Merd-de-Lapleau ;
- Monsieur Claude PERRIER, 43 années de mandat dans la commune de Saint-Hilaire-Taurieux ;
- Monsieur Daniel PEYRAMAURE, 25 années de mandat dans la commune de Saint-Sornin-Lavolps ;
- Monsieur Georges PEYRAMAURE, 31 années de mandat dans la commune de Voutezac ;
- Monsieur Marc PINARDEL, 19 années de mandat dans la commune de la-Chapelle-Spinasse ;
- Monsieur Jean-Michel REILLIER, 42 années de mandat dans la commune d'Arnac-Pompadour ;
- Monsieur Jean-Claude RAYNAL, 25 années de mandat dans la commune de Curemonte ;
- Monsieur Paul REYNAL, 19 années de mandat dans la commune d'Ayen ;
- Monsieur Jean-Marie ROUME, 25 années de mandat dans la commune de Nonards ;
- Monsieur Patrice SEUNIAC, 19 années de mandat dans la commune de Merlines ;
- Monsieur Jean SOULIER, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Cyprien ;
- Monsieur Yves VAUR, 19 années de mandat dans la commune de Saint-Geniez-ô-Merle.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>